

Envoi : 31/01/2018  
Réception par le Préfet : 31/01/2018  
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-1-7-1

Séance du vendredi 26 janvier 2018

## **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE DU SUNDGAU**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.  
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.  
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

### **ABSENT :**

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2016-3-7-3 du 24 juin 2016 portant règlement intérieur de la Médiathèque départementale du Sundgau,
- VU la convention de partenariat portant sur la Médiathèque départementale du Sundgau en date du 11 avril 2017,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2017-9-7-2 du 6 octobre 2017 relative à la mise à disposition des espaces et à la modification du règlement intérieur de la Médiathèque départementale du Sundgau,

VU l'avis favorable de la commission de la culture et du patrimoine du 15 décembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le règlement intérieur de la Médiathèque départementale du Sundgau tel que modifié en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité